

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal du mercredi 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Bernadette RETOURNARD.

Sont présents : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Véronique KOLB, Yannick THOMAS, Eliane SANDALO, Jacques ROUSSELIN, Claude VOGUET, Pascal MONIOT, Florence PARDOENS, Frédéric BERHAUT, Christophe GIBRAT, Michel DROUIN

Sont représentés : Marie-Dominique CAUNOIS par Yannick THOMAS, Clélia DESSAINT par Bernard VIALLETEL, Elise CHIARLA par Florence PARDOENS.

ORDRE DU JOUR

1) Avis sur le projet de création d'un méthaniseur sur la commune.

Points divers

20h30 - Ouverture de la séance

Le conseil municipal étant public, des habitants de la commune ainsi que des visiteurs sont venus librement assistés à la réunion. Madame le Maire rappelle que les élus sont autour de la table pour débattre et que les citoyens sont uniquement des auditeurs.

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Yannick THOMAS est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Madame le Maire propose de faire un tour de table afin de permettre aux élus de s'exprimer sur le projet de création du méthaniseur sur la commune.

Huit membres manifestent clairement leur position et demandent le recours au bulletin secret. En effet, le scrutin secret est légal lorsqu'un tiers des membres présents le réclament.

Le débat commence.

La parole est donnée à :

M. BERHAUT, vice-président des commissions Voiries et Cadre de vie de la commune :

« Pour moi ce soir, il ne s'agit pas de donner un avis sur la méthanisation en général, mais bien de délibérer en tant qu'élus de Chamarandes-Choignes sur le projet présenté par la société NECC. Et à la lecture des documents mis à disposition par la préfecture, je constate que nous ne sommes pas face à une installation agricole traditionnelle, mais bien confronté à un projet agricole de toute autre ampleur qui rayonnera bien au-delà de notre commune.

De nombreux points me posent problème :

- Un défaut majeur de communication et de concertation auprès des citoyens et acteurs du territoire ;
- Ma crainte que ce projet facilite l'installation sur notre commune de SHELL, société pétrolière d'envergure internationale, avec tous les risques que cela comporte lorsqu'on est face à un groupe aussi puissant ;
- Un projet créé pour répondre à des besoins privés mais qui ne profite pas réellement à son territoire : avec notamment du gaz qui sera injecté pour alimenter le réseau national, des impacts non négligeables pour notre commune et ses environs sur la circulation routière, l'absence de compensation financière pour que notre commune puisse prévenir les nuisances et réparer les éventuels préjudices, ...
- Et enfin, je suis convaincu, mais je ne le détaillerai pas ici, qu'il y aura une forte concurrence avec les éleveurs, les méthaniseurs et les productions alimentaires de notre territoire.

Pour conclure, je souhaiterais dire que, contrairement à ce qu'elle affirme, s'il y avait eu une réelle volonté de créer « un projet agricole de territoire qui répond aux enjeux environnementaux et sociétaux », la société NECC aurait mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour informer et dialoguer régulièrement avec les citoyens et acteurs de notre territoire. En particulier, elle aurait proposé, bien en amont de l'enquête publique, des réflexions collégiales pour repérer les impacts de son projet, proposer différents scénarios (favorables vs défavorables) et chercher des solutions qui conviennent au plus grand nombre ».

Mme PARDOENS s'interroge sur « la grandeur de ce projet. Pourquoi si vaste ? A-t-on besoin d'autant de matières dans la région. Il y a déjà beaucoup de méthaniseurs en place. Et quid des nuisances qui vont en découler : les odeurs, le trafic, la pollution... ».

Mme KOLB « revient sur les deux points qui sont à l'origine des manifestations de ces derniers jours : les poids lourds avec le trafic et les odeurs.

Nous savons, compte tenu de notre retour d'expérience en ce qui concerne notre projet éolien, que les études faites lors de tels projets, sont réalisées par des intervenants extérieurs et indépendants, et aussi contrôler par les services administratifs.

Nous apprenons que le plus gros du trafic routier sera concentré sur le mois de mai ; soit un mois de l'année.

Concernant les odeurs, des interrogations se posent principalement au niveau des zones de stockage. Il nous a été expliqué que celles-ci seront équipées de bâches de rétention. D'autre part, s'agissant d'une unité de production d'énergie renouvelable, on peut penser, qu'à ce niveau d'infrastructure, le recours à des technologies performantes seront mises en place pour limiter au maximum toutes fuites.

Pour finir, je dirais que c'est un projet d'énergie renouvelable (du bio gaz et de l'engrais bio). Notre territoire a besoin d'activités économiques et des offres d'emploi qui limiteraient la baisse de la démographie haut-marnaise. C'est peut-être dommage de passer à côté ?

Bien entendu, il faudra rester vigilants et être attentifs à ce que certaines préconisations soient mises en place, entre autres, en terme de sécurité au niveau de l'accès au site du méthaniseur (aménagement routiers route de Biesles, etc...).

M. DROUIN s'interroge sur « l'avancée de ce projet. Nous en avons entendu parler il y a quatre ans environ mais à l'époque cela ne ressemblait en rien à ce méthaniseur là.

Et voilà que l'on nous présente un projet pharaonique.

Certes, il s'agit d'un projet agricole, avec des agriculteurs qui envisagent une conversion des terres car ils s'aperçoivent que les bêtes et les cultures ne vont plus rapporter grand-chose et ils souhaitent trouver des alternatives. Ils se sont donc tournés vers ce projet qui ressemble plus à un projet industriel, avec cette union avec le groupe SHELL.

On peut se poser des questions... légitimes :

- Sur les nuisances évoquées, cela pose pas mal de problèmes et soulève des questions notamment celle de la circulation. L'endroit est quand même très dangereux. Des accidents ont déjà eu lieu. Comment une entrée sur ce site sans aménagement pourrait être envisagée ? Cela surprend !
- Sur le problème des odeurs : c'est quand on aura le nez dedans qu'on dira que « ça pue »
- Sur le problème de la communication : nous avons l'impression que, depuis que ce projet a été présenté et depuis le début de l'enquête publique, le « vent tourne ». Des panneaux de contestation sont implantés sur la commune, un collectif s'est créé. La population s'inquiète et manifeste son mécontentement. Il faut être vigilant.

Ce qui me surprend, c'est que la présentation du projet semble évoluer au vu du mécontentement des habitants. J'avais posé la question quant aux retombées économiques : comme il s'agissait d'un projet agricole, il n'y aurait aucune retombée économique.

On apprend maintenant, qu'il pourrait y avoir des retombées financières pour la commune, pour l'Agglo, pour le département, pour effectivement mettre en valeur le territoire. Mais, je ne pense pas que le projet initial, déposé en Préfecture, tienne compte des avancées de ces quelques semaines. Il y a deux sons de cloche. C'est assez déroutant ».

Mme RETOURNARD : « pour répondre en tant que Maire, nous avons été, une première fois contacté par des porteurs de projet de la société Nature Energy. Nous avons eu une présentation en conseil, à la salle des fêtes fin 2019 début 2020. Il s'agissait d'un projet de méthanisation sur 5 hectares. On nous a parlé d'économie circulaire par rapport au territoire. Et puis ensuite, plus rien...

Nous les avons retrouvés en novembre et en décembre 2022 pour la conduite d'eau. Ils souhaitaient une conduite d'eau jusqu'au méthaniseur. Des études ont été faites en amont en 2021 pour la faisabilité du projet. Finalement en décembre 2022, en présence de l'ARS et de Agglomération de Chaumont, nous avons refusé cette construction.

Silence radio, jusqu'en février 2024, où la commune reçoit la demande d'enquête publique. Il n'y a pas eu de concertation ni avec la commune de Chamarandes-Choignes ni avec la commune de Chaumont.

D'autre part, concernant ce projet industriel et notre PLU : logiquement sur de la terre agricole, on ne fait que des projets agricoles. Au vu de l'ampleur de ce projet, c'est une industrie qui se met en place. Mais par le montage financier, 51% par des agriculteurs et 49% par un acteur économique, cela reste un projet agricole, conforme à notre PLU.

Si cela avait été l'inverse, nous ne serions pas là pour en débattre.

C'est donc un projet industriel déguisé ».

M. ROUSSELIN : « La justification du projet est la production d'énergie renouvelable et la réduction des gaz à effet de serre. Or les chiffres donnés par les porteurs de projets ne sont pas justifiés.

Pour la production brute de gaz de 150Gwh injectée dans le réseau GRDF, on ne connaît pas le bilan net qui est très inférieur et même peut-être négatif. De même pour la réduction de gaz à effet de serre. On ne connaît pas les scénarii de référence.

Il est très difficile d'analyser ces chiffres car les études et documents que l'on peut trouver font presque tous référence à des méthaniseurs habituels et non pas à des usines de méthanisation.

L'information et la concertation sont absentes alors que tous les documents des administrations (ADEME, Grand-Est...) informent les porteurs de projets qu'il s'agit d'une étape essentielle dans la démarche.

Le projet NECC n'est pas un projet de territoire compte tenu en particulier de la présence significative du groupe pétrolier SHELL et de l'absence d'analyse cout/bénéfice pour le territoire et pour la commune ».

M. THOMAS : « Ce site industriel déguisé en site agricole (49% et 51%) à la limite d'un site classé SEVESO. Nous voyons que sur le plan, il y a de la place pour un digesteur supplémentaire, avec celui-ci, nous arriverons alors à un site classé SEVESO. Cela me pose énormément de questions.

Le bilan carbone, on n'en parle pas... ou très peu. Les porteurs de projets nous disent qu'il y a du CO2 bio. J'ai un peu de mal avec cette définition.

Concernant les odeurs, ce ne sont pas les cives qui me pose problème, c'est plutôt les produits issus de l'agroalimentaire, par exemple les oignons qui en pourrissant dégagent une odeur pestilentielle ».

Mme VOGUET soulève « des problèmes de santé endocrinien ainsi que d'autres problèmes. Une étude a été faite par M. Luc THOMAS, un habitant de Chamarandes sur l'émanation des gaz (méthane, CO2 et autres gaz). Cela pourrait se propager avec le vent sur un rayon de 10 km.

C'est invisible et ça n'a pas d'odeur. C'est potentiellement dangereux pour la population. Le professeur **CHATEIGNER** en a parlé lors de la réunion du 28 mars dernier.

Et cela me fait peur et personne n'a évoqué ces problèmes.

De plus, je suis en adéquation avec les problèmes évoqués par mes collègues ».

M. GIBRA « Je suis mitigé concernant les agriculteurs : des projets d'agricultures, c'est très bien, il en faut. Sur le plan économique également.

Je suis très mitigé concernant la circulation, les odeurs et tout ce qui a été dit.

C'est une question de limites par rapport à tout ça ».

Mme SANDALO : « j'estime ce projet beaucoup trop important, voire démesuré : les odeurs, le trafic routier à Chaumont et nos campagnes. Que vont devenir nos terres agricoles... des champs de cives ? L'avenir de l'agriculture ? ».

M. VIALLETTEL : « Je reviens sur la présentation de leur projet en 2020. En effet, celui-ci était beaucoup plus petit. Ils sont revenus voir les élus en 2022 pour le projet d'une extension d'eau potable qui partait du Hameau de Bellevue jusqu'au site. Il s'agissait d'un financement qui aurait coûté à la commune environ de 300 000,00 € pour emmener environ 1m3 d'eau potable par jour. Le calcul était vite fait... Nous avons pris une décision très raisonnable de refuser ces travaux avec un financement public pour un projet privé.

Concernant le projet du méthaniseur, la communication est très light. J'ai beaucoup d'inquiétudes :

- Un projet industriel costaud ;
- Les nuisances olfactives certaines ;
- L'évaluation de l'immobilier en chute ;
- Un flux routier intense ;
- Une circulation accrue également sur nos routes communales ;
- La grosse affluence du mois de mai, toutes les 4mn, de 7h00 à 22h00, se fera également les weekends ;

A niveau du Département, j'émets une incompréhension concernant la circulation déjà intense au niveau de la casse BAZIN, déjà accidentogène.

Par ailleurs, on essaie d'amener dans nos départements des familles parisiennes et d'ailleurs avec la devise la HAUTE-MARNE RESPIRE ET INSPIRE. Là, je suis sceptique. Ça m'inquiète beaucoup ».

M. MONIOT : « Je constate qu'il s'agit d'un méga projet qui concerne 54 exploitations sur un rayon de 45 km, soit 10 400 camions à l'année et principalement au mois de mai. Sans compter de nombreux problèmes qui vont se greffer, à savoir :

- des embouteillages sur les routes et aucune voie d'évitement,
- des routes endommagées et souillées,
- des émanations olfactives.

Rien n'est prévue concernant ce trafic intense à part mettre un panneau et une ligne continue...

En France, on a 1900 méthaniseurs à l'échelle humaine, pourquoi ici faire un méga projet, avec un gros groupe SHELL. Ce projet risque de déborder un jour.

Aujourd'hui, ils sont venus nous expliquer que la commune pourrait avoir une taxe d'aménagement de 50 000,00 € et 85 000,00 € par an de retomber. C'est nouveau, ça vient de sortir ! Le projet évolue en permanence.

Donc ce soir, le vote va permettre de dire si on accepte ou non ce projet. S'il est refusé, ils reverront leur copie et ils nous amèneront des éléments à hauteur de ce que les habitants peuvent attendre.

Je suis ici depuis 7 ans et je pensais être tranquille à la campagne...

Ça change de couleur ! On avait des champs de colza, de blé et d'orge et maintenant on va faire des champs pour nourrir un méthaniseur géant : 12000 tonnes qui vont venir des agriculteurs en recyclage mais il va falloir produire 150 000 tonnes de cives pour injecter dans le méthaniseur pour faire du gaz ».

Mme RETOURNARD : avis du Maire

- La circulation : je vous suis sur les problèmes de la circulation. Ça va être compliqué au mois de mai, surtout les gens de Saint Aignan, les Chaumontais et peut-être les gens de Choignes ;
- Les odeurs : j'ai des doutes concernant les bâches de rétention ;
- Le plus gros souci, c'est le site industriel déguisé par ce montage financier ;
- Le démantèlement : la société NECC ne parle pas de démantèlement. Contrairement à des éoliennes par exemple, où les porteurs de projets donnent des cautions qui sont, en plus, réévaluées tous les cinq ans, ce qui assure un potentiel financier pour les démanteler. Dans ce projet de méthaniseur, c'est selon leur bonne volonté. Il n'y a pas de caution derrière.

2024006 - Avis sur le projet de création d'un méthaniseur sur la commune

Le 16 février 2024, le bureau de l'environnement de la préfecture informait la mairie que la société Nature Energy Chamarandes-Choignes avait déposé auprès de leur service un dossier d'autorisation environnementale pour son projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune. Cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique 52-2024/02/00104 du 12 février 2024 et 52-2024/02/00113 du 13 février 2024 et le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Huit membres ont manifesté clairement leur position et ont demandé le recours au bulletin secret. En effet, le scrutin secret est légal lorsqu'un tiers des membres présents le réclament. Monsieur THOMAS Yannick ne prend pas au vote.

Vote au scrutin secret

Nombre de bulletin : 14

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13 -- Majorité absolue : 7

A obtenu : le **NON a obtenu 12 voix** -- le **OUI a obtenu 1 voix**.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, émet un **avis DEFAVORABLE** sur la création de cette unité de méthanisation.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h45

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 11 avril 2024

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 3 avril 2024

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD